

BAC GÉNÉRAL 2026
Correction épreuve de HGGSP
Mardi 16 juin 2026

Corrigé réalisé par Audren Le Coz, professeur de HGGSP

Les éléments apportés ici proposent des pistes de réflexion et ne constituent pas des corrigés rédigés. Ils essaient d'explorer les différentes possibilités, avec la recherche d'une certaine exhaustivité, d'où leur dimension assez longue dans le contenu et les exemples proposés par rapport à ce qu'on peut attendre des candidats dans le temps imparti.

Sujet de dissertation 1

Les acteurs de la construction des mémoires

Introduction/enjeux du sujet

- Un sujet invitant à envisager le rapport des sociétés à leur passé sous l'angle de la mémoire, à définir et expliquer donc : un rapport au passé qui est du domaine de l'intime, de la subjectivité, individuelle ou collective, qui donne un sens présent au passé d'un individu ou d'un groupe. Une question particulièrement méditée au XX^e siècle et en ce début de XXI^e siècle : il est significatif que le grand roman sur la mémoire, *La recherche du temps perdu*, de Marcel Proust, ait été composé au moment de la guerre 14-18, conflit à l'origine de tant de monuments marquant une réponse à une demande particulièrement forte de mémoire collective et individuelle. Le sujet ne fixe pas de bornes chronologiques, mais le programme d'année incite à limiter la réflexion aux XX^e-début XXI^e siècles, période pour laquelle les enjeux mémoriels ont été particulièrement forts, notamment en lien avec les conflits : guerres mondiales, décolonisation...
- De fait, les mémoires sont toujours en construction, elles ne sont pas figées et évoluent dans le temps, en passant par des phases d'oubli/refoulement, de retour, d'acceptation...
- ... et, par leur caractère subjectif, dépendent d'acteurs divers (étatiques, associatifs, individuels) poursuivant des objectifs et ayant des intérêts différents et parfois contradictoires, d'où de possibles conflits de mémoire.

Problématique : En quoi la diversité des acteurs du champ de la mémoire permet-elle la construction de mémoires plurielles, évolutives et parfois conflictuelles depuis le début du XX^e siècle ?

Plan :

I. Des acteurs institutionnels de la construction des mémoires

II. Des acteurs non étatiques qui contribuent à la diversité et à l'évolution des mémoires

I. Des acteurs institutionnels de la construction des mémoires

1) Les États, premiers acteurs de la construction des mémoires, au risque de l'instrumentalisation

a) Mobiliser les populations en leur offrant une lecture officielle du passé : on peut s'appuyer sur le jalon sur les causes de la Première Guerre mondiale, mais on peut

l'Étudiant

évoquer aussi la mémoire officielle de la Seconde Guerre mondiale à travers de Gaulle dans les années 1960 et les lieux de mémoire des camps en Pologne.

b) Légitimer le pouvoir en s'appuyant sur la mémoire : voir ainsi le jalon sur la guerre d'Algérie à travers la mémoire officielle du FLN depuis l'indépendance en 1962.

c) ... avec le risque de ne garder que la mémoire de ce qui convient au récit officiel : sur le même jalon, voir le silence des autorités françaises sur le rôle de l'État français dans la collaboration et la déportation des Juifs et des Tsiganes (reconnaissance en 1995), ou sur la guerre d'Algérie, avec une reconnaissance de la guerre seulement en 1999.

2) La justice, au service d'une vérité judiciaire mais aussi de la construction d'une mémoire des conflits

a) Dès Nuremberg (1945-1946), une volonté de faire acte de justice (crime contre l'humanité) mais aussi de mémoire à des fins pédagogiques auprès des générations futures : le procès est filmé.

b) On peut s'appuyer sur les jalons du Rwanda et de la Yougoslavie pour montrer en quoi la justice, par le travail de mémoire qu'elle propose, vise à regarder le passé pour réconcilier des populations déchirées (tribunaux Gacaca).

3) Des mémoires officielles qui peuvent entrer en concurrence ou en conflit, au risque de l'instrumentalisation

a) Voir ainsi comment le débat sur les causes de la Première Guerre mondiale, dans l'entre-deux-guerres, n'a pas permis de réconciliation entre la France et l'Allemagne

b) Voir l'utilisation de la mémoire de la Seconde Guerre mondiale face aux nouveaux enjeux de la guerre froide

c) Et jusqu'à nos jours le retour régulier de la guerre d'Algérie dans les relations officielles entre la France et l'Algérie

II. Des acteurs non étatiques qui contribuent à la diversité et à l'évolution des mémoires

1) Une demande de mémoire autre que la mémoire officielle de la part des sociétés

a) Voir le besoin de mémoire familiale et collective que suscite tout de suite la Première Guerre mondiale : monuments aux morts, mémoire des combattants dans les familles...

b) Des victimes qui ne se retrouvent pas dans la mémoire officielle et produisent leur propre récit mémoriel : on peut s'appuyer sur l'objet de travail de conclusion sur la littérature concernant les génocides des Juifs et des Tsiganes dans la littérature, par les témoignages de survivants.

c) Témoigne de cette demande l'importante littérature et les films consacrés aux génocides, qui contribuent à la construction des mémoires en explorant des thèmes tombés dans l'oubli, ou en réinvestissant des sujets sous un angle nouveau : on peut prendre de nombreux exemples dans l'OTC sur les génocides, de l'immédiat après-guerre à nos jours.

2) Le travail des associations dans la reconnaissance du passé

a) Les anciens combattants : dès 1914-1918 (UNC...), mais ce sont aussi les principaux lieux de parole pour les anciens d'Algérie quand la société se réfugie dans une forme d'oubli et de non-reconnaissance.

b) Les victimes et leurs descendants : voir ainsi le travail des époux Klarsfeld pour traduire en justice les criminels nazis, et ainsi construire la mémoire du génocide, mais aussi de nombreuses associations travaillant pour la mémoire des différents conflits (témoins intervenant dans les écoles sur la mémoire du génocide...).

l'Étudiant

- c) Des associations plus tardives qui se constituent pour défendre la mémoire d'un lieu : voir ainsi le travail mené à Rivesaltes au début du XXI^e siècle pour sauver de la destruction ce lieu d'internement de différentes populations, de la Seconde Guerre mondiale à la guerre d'Algérie. On peut citer aussi la mémoire des pieds-noirs rapatriés, et des harkis, particulièrement dans le sud de la France.
- 3) Des historiens qui font eux-mêmes évoluer les mémoires
- a) L'historien cherche à tenir à distance la mémoire pour effectuer un travail scientifique d'étude du passé, mais son travail n'est pas extérieur aux sociétés et contribue ainsi à faire évoluer les mémoires.
- b) Voir ainsi comment le travail des historiens sur les causes de la Première Guerre mondiale a pu faire évoluer le regard des sociétés française et allemande en montrant que les responsabilités étaient partagées.
- c) Voir aussi le travail des historiens sur la Seconde Guerre mondiale et la guerre d'Algérie, qui inspire les auteurs et les réalisateurs (qui à leur tour font évoluer le regard du public), mais aussi les pouvoirs publics (commission Stora...) : là encore, nombreux exemples à prendre dans les différents jalons ou dans la culture personnelle.

Conclusion

- Une grande diversité d'acteurs au service de la construction des mémoires : étatiques, non étatiques, associatifs, individuels, utilisant différents moyens (littérature, cinéma, monuments...).
- Ces acteurs portent des projets différents qui peuvent être complémentaires (devoir de mémoire, pédagogie, réconciliation...), mais un risque de conflits existe, quand les mémoires sont mises au service de projets concurrents (instrumentalisation).
- Ces acteurs évoluent eux-mêmes dans le temps, en fonction de l'éloignement du conflit, ce qui conduit à des mémoires en constante évolution.

Sujet de dissertation 2

Les évolutions des formes de la guerre du XVIII^e siècle à nos jours

Introduction/éléments de réflexion sur le sujet

Un exemplaire annoté du traité *De la guerre* de Clausewitz a été trouvé dans une cache d'Al-Qaïda à Tora Bora en 2009. L'intérêt pour les terroristes islamistes de lire le célèbre soldat et théoricien prussien, mort en 1831, peut sembler faible, tant la guerre semble avoir changé ces derniers siècles. Les guerres inter-étatiques ont largement laissé place aux guerres irrégulières, au point que la notion de « conflit », plus large, paraît mieux désigner les réalités multiples des affrontements contemporains. Pourtant, l'intérêt des terroristes d'Al-Qaïda pour cet ouvrage ancien peut questionner sur les évolutions de la guerre depuis le XVIII^e siècle dont les guerres avaient fourni la matière du théoricien prussien.

Problématique : Les évolutions des formes de la guerre du XVIII^e siècle à nos jours, au-delà des profondes mutations connues en particulier au XX^e siècle, laissent-elles apparaître malgré tout certaines continuités ?

Plan :

- I. Un modèle classique de la guerre qui évolue pourtant du XVIII^e au début du XX^e siècle
- II. Des conflits modernes qui bouleversent les formes anciennes de la guerre ?
- III. Au XXI^e siècle, la guerre hybride ?

I. Un modèle classique de la guerre qui évolue pourtant du XVIII^e au début du XX^e siècle

1) Pour envisager la guerre au XVIII^e siècle, on peut partir du jalon de la guerre de Sept Ans (1756-1763), qui sert de cadre à la réflexion de Clausewitz sur les guerres de son temps :

- Un acte politique, rationnel, répondant à des objectifs précis, territoriaux ou autres (avec des changements d'alliance possibles selon la personnalité et les intérêts des dirigeants)
- Un « duel » à grande échelle : entre des États de nature équivalente, selon des règles communes (idéal aristocratique : armées professionnelles encadrées par la noblesse) : la Prusse, l'Angleterre, la France, la Russie, l'Autriche...
- Un temps encadré : casus belli (la Silésie, entre autres), déclaration de guerre (1756), combats (batailles de Rossbach en 1757, des Cardinaux en 1759...), négociations et traité de paix (Paris en 1763 ici, mais voir aussi Paris à nouveau en 1783 pour la guerre d'indépendance américaine)
- Des moyens proportionnés aux objectifs : la réalité de la guerre (dont le « brouillard », l'incertitude de ce que va demander la victoire) limite les ambitions et objectifs des belligérants, ne serait-ce que par le matériel et les conditions pratiques, qui poussent à négocier avec des adversaires qui seront à nouveau demain des partenaires (voir la remise de certaines îles des Antilles aux Français à la fin de la guerre par les Anglais malgré les lourdes pertes territoriales en Amérique)
- Distinction soldats/civils : les civils sont massacrés et pillés, mais ne sont pas un objectif en soi

2) Un modèle de la guerre qui évolue dès le XIX^e siècle, avec l'arrivée des enjeux nationaux et de la guerre de masse (ce qu'a perçu aussi Clausewitz avec les guerres napoléoniennes). Sans tout remettre en question, les guerres de la Révolution puis de l'Empire montrent une évolution de la guerre (concept clausewitzien de « montée aux extrêmes ») :

l'Étudiant

- Idée de conscription, de « nation en armes » qui apparaît à Valmy (1792)
- Convergence des objectifs politiques et militaires : une bataille décisive comme Austerlitz (1805) peut renverser un empire
- Napoléon ne cherche plus un gain limité, mais un renversement des régimes en déployant une puissance de feu démesurée, avec une rapidité d'exécution. Cela n'enlève pas les caractères classiques de la guerre (déclaration, respect de quelques règles, traités), mais fait évoluer la conception de la guerre vers la guerre de masse, démocratisée qui trouve une forme d'aboutissement dans les deux guerres mondiales à travers le concept de guerre totale (effectifs massifs, des systèmes qui s'affrontent, recherche de l'anéantissement de l'adversaire et des civils notamment par les génocides)...
- Mais elles conservent un héritage des formes anciennes de la guerre par leur caractère inter-étatique et le respect, malgré les exactions, de certaines formes de guerre classique : déclaration de guerre, batailles, traités (Versailles 1919)...

II. Des conflits modernes qui bouleversent les formes anciennes de la guerre ?

- 1) Un déclin des conflits inter-étatiques après 1945 au profit des guerres irrégulières ?
 - a) Depuis 1945, l'idée d'une impossibilité de revenir au schéma classique de la guerre : rejet de l'idée même de guerre au profit de la paix-construction (crime contre la paix), équilibre de la terreur des deux superpuissances, qui interdit un affrontement direct (bombe atomique).
 - b) Dès lors, multiplication des conflits asymétriques dans le cadre de la décolonisation et de la guerre froide : une armée régulière contre une guérilla (anticoloniale, marxiste, etc.) ; pas de déclaration de guerre, brouillage de la frontière entre civils et soldats, pas de bataille rangée... Les exemples ne manquent pas : Indochine (1946-1954), Vietnam (1963-1973), Algérie (1954-1962), Afghanistan (1979-1989), guérillas en Amérique du Sud (Che Guevara en Bolivie)...
 - c) Cette nouvelle façon de faire la guerre ne fait pas totalement disparaître les conflits réguliers de type inter-étatique, mais les raréfie : guerres israélo-arabes (1948, 1967, 1973), guerre Iran-Irak (1980-1988), première Guerre du Golfe (1991)
- 2) L'émergence du terrorisme international et des guerres irrégulières
 - a) Avec la fin de la guerre froide, impossibilité encore plus forte de mener des guerres classiques face à l'hyperpuissance américaine → recours au terrorisme pour mener la guerre partout, tout le temps (contraire de la guerre ancienne, classique). On peut s'appuyer sur le modèle d'Al-Qaïda, mais voir aussi le Hamas, le Hezbollah depuis les années 1980.
 - b) Beaucoup de conflits échappent au modèle ancien de la guerre sans relever du terrorisme : guerres civiles nombreuses en Afrique notamment (RDC depuis les années 1990, etc.).
 - c) Impuissance des États à ramener ce type de conflit dans des schémas classiques : guerre contre le terrorisme en Afghanistan (2001) et en Irak (2003), les EU tentent de ramener le combat sur des terrains connus par des guerres inter-étatiques où ils écrasent leurs adversaires de façon conventionnelle (Talibans, Saddam Hussein), mais impossibilité de gagner ensuite la paix, car les groupes terroristes continuent d'agir autrement et/ou ailleurs (Al-Qaïda) ou se transforment en guérillas (Talibans). Voir aussi le Sahel depuis 2013 avec l'opération Barkhane.

III. Au XXI^e siècle, la guerre hybride ?

- 1) Une lutte contre le terrorisme qui peut reprendre parfois des formes plus classiques :
 - a) Voir ainsi le jalon sur Daech et la façon dont on peut relire les analyses classiques de Clausewitz pour envisager le retour de formes de guerre plus classiques : une dimension territoriale avec l'ambition en 2017 de recréer un califat à cheval entre Syrie et Irak (deux États en guerre civile), donc retour d'une guerre assez classique, avec des armées qui s'affrontent. Voir aussi les guerres entre Israël et le Hezbollah, dont le volume et l'emprise territoriale au sud du Liban ont pu donner lieu à des formes quasi inter-étatiques de conflits.
 - b) mais avec les limites d'un tel modèle : pas de négociation (terroristes non reconnus), idée d'anéantissement de l'ennemi. La guerre est considérée comme gagnée en 2017, mais Daech existe toujours (retour au terrorisme international).
- 2) La guerre hybride pour comprendre les nouvelles conflictualités ?
 - a) On peut prendre l'exemple d'actualité de l'Ukraine depuis 2022 (ou 2014 avec l'annexion de la Crimée) pour voir en quoi des formes classiques de la guerre reviennent en s'associant à des formes nouvelles : pas de guerre officiellement (« opération militaire spéciale »), et pourtant des tranchées, des chars, des armées régulières, des avions, une ligne de front, des trêves humanitaires parfois (évacuation de Marioupol)... ce qui n'empêche pas de devoir prendre en compte des éléments nouveaux, comme l'ont été l'artillerie et l'aviation en d'autres temps : satellites, désinformation, cyber-attaques... La guerre en Ukraine, serait-ce 1914-1918 avec des drones et TikTok ? D'où la notion de « guerre hybride » associant des formes conventionnelles de la guerre, valables depuis le XVIII^e siècle malgré les évolutions technologiques, avec des formes non conventionnelles.
 - b) On peut étendre la réflexion jusqu'à d'autres exemples très récents (comme peut y inviter l'introduction au thème « faire la guerre, faire la paix » avec les conflits entre les États-Unis et Israël d'une part, l'Iran et ses alliés d'autre part. Ce conflit en cours peut entrer dans la notion de guerre hybride en portant notamment la réflexion sur la dimension de plus en plus rapidement globale des conflits contemporains, qui s'inscrivent dans une économie mondialisée avec des répercussions rapides sur de nombreux États et sociétés non belligérants.

Conclusion

Au terme de cette étude, il apparaît que le modèle ancien de la guerre du XVIII^e siècle est largement obsolète pour comprendre les conflits contemporains. Le modèle aristocratique de la guerre du XVIII^e siècle, même adapté aux bouleversements napoléoniens par le concept de « montée aux extrêmes » cher à Clausewitz, semble avoir trouvé sa fin dans les guerres mondiales. Qu'on les qualifie d'asymétriques, d'irrégulières ou d'hybrides, les guerres plus récentes relèvent de modalités nouvelles qui entrent mal dans les schémas de la guerre « classique ». Pourtant, nous voyons aussi que certaines permanences demeurent, notamment le fameux lien entre guerre et politique.

Les constantes évolutions des formes de la guerre depuis le XVIII^e siècle incitent donc à envisager les conflits dans leur singularité, tant la guerre évolue en permanence, ce qui n'avait pas échappé du reste, dès le début du XIX^e siècle, à Clausewitz, qui ne manquait pas de rappeler la nécessité de toujours regarder chaque guerre pour ce qu'elle est et non ce qu'elle a été dans le passé, car « la guerre est un caméléon ». Pour avoir voulu en 1940 rejouer la guerre de 1914 alors que l'Allemagne menait celle de 1940, l'état-major français

l'Étudiant

est ainsi passé à côté de cette vérité de la constante évolution des guerres, ainsi que le remarquait l'historien et résistant Marc Bloch, bientôt au Panthéon, dans son essai lucide *L'Étrange Défaite*.

Étude critique de documents

Les États-Unis et la question environnementale

Introduction/éléments de réflexion sur le sujet

- Un sujet d'actualité : les relations complexes entre les États-Unis et l'environnement (compris ici comme les relations entre les sociétés et les milieux à différentes échelles), notamment après l'élection de Trump, climato-sceptique notoire, pour un nouveau mandat fin 2024.

- Deux documents à disposition :

- la préface, par le président Johnson, d'un rapport du groupe d'experts sur la pollution de l'environnement en 1965
- un graphique de 2025 sur les émissions de CO₂ aux États-Unis en tonnes par habitant produit par l'université d'Oxford

Ces deux documents montrent à la fois l'analyse scientifique telle qu'endossée par le président des États-Unis, et donc la prise de conscience d'un défi environnemental, et la traduction concrète dans les émissions de gaz à effet de serre

- Des documents à la fois scientifiques et politiques, à croiser en les replaçant dans leur contexte : une prise de conscience dans les années 1960, une urgence climatique mondiale dans les temps actuels.

Problématique : Dans quelle mesure ces deux documents permettent-ils de comprendre le rapport ambivalent des États-Unis à l'environnement, entre protection et exploitation ?

Plan :

I. Une surexploitation conduisant à une prise de conscience de la nécessité de préserver l'environnement au milieu du XX^e siècle

II. Des réalisations limitées : des États-Unis qui ne parviennent pas à concilier exploitation et protection

I. Une surexploitation conduisant à une prise de conscience de la nécessité de préserver l'environnement au milieu du XX^e siècle

1) Le pays de l'exploitation intensive de l'environnement et des ressources

a) On peut partir du doc. 2, qui montre bien la croissance des émissions de CO₂ depuis le milieu du XIX^e siècle (notion de révolution industrielle), avec des accélérations majeures dans la première moitié du XX^e siècle

b) Cela s'explique : mise en valeur intensive du territoire aux XIX^e et XX^e siècles (pétrole au Texas, industrie automobile à Detroit, mais voir aussi les travaux du New Deal dans les années 1930, avec les barrages...) qui conduit à une forte exploitation des ressources naturelles. Déjà des tensions entre États voisins sur la gestion de l'eau (Californie/Arizona). Un modèle à soutenir, celui de la société de consommation (dès les années 1930, plus encore après la guerre) : surexploitation des ressources, recul des milieux naturels dans un pays où le sentiment d'immensité est associé à celui de ressources illimitées.

c) Cela a permis la prospérité des EU (Johnson : « nous sommes un pays riche »), mais au prix d'atteintes à l'environnement.

2) De lourdes conséquences sur l'environnement

l'Étudiant

- a) On peut ici partir des constats de Johnson dans la première moitié du texte, qui associe pollution et urbanisation : de fait, multiplication des grandes villes avec un rapport très extensif à l'environnement (étalement des banlieues, modèle de la voiture...) : voir Los Angeles, Chicago, la « Megalopolis » de la côte Est...
- b) Le doc. 2 le traduit bien : voir les pics atteints dans les années 1920 (baisse dans les années 1930 en raison de la crise) puis à nouveau dans les années 1940-1950, avant les sommets atteints dans les années 1980.
- c) Des conséquences sur la population : mauvaise qualité de l'air, pollution de l'eau (l. 4 et 9-10), gestion des déchets (sur fond de trafics dans les grandes villes de l'Est), problèmes déclinés par Johnson et qui suggèrent que la prise de conscience peut être liée à une demande de qualité de vie de la part de populations par ailleurs très attachées au modèle de société de consommation, en particulier depuis le milieu du XX^e siècle.
- 3) Les paradoxes d'une prise de conscience précoce au pays de la surexploitation
- a) De fait, nature du doc. 1 : un rapport de scientifiques dont s'empare le président : lien donc entre scientifiques et politiques dès les années 1960. Les constats sont faits (première partie du texte) et les origines sont connues : industrialisation (l. 14)...
- b) Ces constats sont le fait de scientifiques (doc. 1 et 2), que Johnson promet d'encourager, mais aussi de penseurs précurseurs (notion de *wilderness* présente dès la fin du XIX^e siècle à travers les pionniers comme Henry Thoreau : idée d'une nature sauvage, à préserver car sanctuaire naturel et spirituel). Des lanceurs d'alerte ont aussi joué un rôle. On pense, dans des temps plus récents, à Erin Brockovich dans les années 1990 et son combat pour faire reconnaître la pollution des eaux d'origine industrielle en Californie. La population peut être sensibilisée aussi par la connaissance des rapports scientifiques (fin du doc. 1 : autorisation de publier le rapport).

II. Des réalisations limitées : des États-Unis qui ne parviennent pas à concilier exploitation et protection

- 1) Un pays précurseur dans la protection de l'environnement
- a) Doc. 2 : les baisses d'émissions des années 1930 ne sont pas liées à une prise de conscience mais bien à la crise économique. En revanche, celles des années 2010 à nos jours viennent de mesures, qui témoignent d'une prise de conscience des enjeux.
- b) De fait, ancienneté des acteurs et institutions agissant pour l'environnement aux États-Unis, et des mesures en faveur de sa protection : invention ancienne des parcs nationaux aux États-Unis, avec Yellowstone (1872).
- c) Le doc. 1 montre une volonté des pouvoirs publics d'encourager la recherche scientifique sur la question, donc de leur donner des moyens conséquents (l. 15-19). De fait, Johnson n'est pas le premier président à s'emparer de la question environnementale : voir aussi Theodor Roosevelt au début du XX^e siècle : sous sa présidence entre 1901 et 1909, 150 forêts protégées, 5 parcs nationaux et 51 réserves ornithologiques créés.
- 2) Des acteurs variés pour des avancées au cours du XX^e siècle
- a) Les acteurs : les doc. 1 et 2 montrent le rôle des scientifiques. Le texte de Johnson n'est que la préface d'un rapport scientifique : on peut signaler aussi la forte présence des scientifiques états-uniens au sein du GIEC depuis les années 1980. Des présidents aux pouvoirs très étendus (cf. plus récemment l'Inflation Reduction Act de Biden en 2022 : un plan de relance destiné à verdir l'économie américaine). On peut y ajouter le

l'Étudiant

rôle des États (rôle pionnier de la Californie dans la prise de conscience), des agences environnementales (mentionnées à la fin du doc. 1, ainsi la gestion de l'eau est confiée sous Th. Roosevelt au Reclamation Service, une agence fédérale qui gère les barrages, la surveillance des cours d'eau... mais voir aussi la création de l'Agence de Protection de l'Environnement en 1970) et des acteurs privés (Sierra Club dans le Nevada, ONG comme WWF, Greenpeace qui ont leur siège aux États-Unis).

b) Et des avancées : baisse des émissions vue dans le doc. 2, mais participation aussi à des sommets et accords internationaux : Kyoto 1997, Accords de Paris 2015...

3) Cependant, des résultats limités pour des revirements et hésitations entre protection et exploitation de l'environnement

a) Doc. 2 : une baisse des émissions, mais le niveau d'origine est très élevé. Les États-Unis restent l'un des premiers pollueurs mondiaux (11 % du GES, 2^e émetteur mondial), malgré la montée de la Chine à ce niveau.

b) De fait, les États-Unis sont aussi l'un des pays les plus marqués par le climato-scepticisme (incarné par l'élection de Donald Trump à la présidence des États-Unis en 2016, puis sa réélection en 2024, avec par exemple la question de l'exploitation du gaz de schiste et le retrait de l'accord de Paris en 2019), ce qui confirme les paradoxes de la gestion états-unienne de l'environnement.

c) Sans forcément être climato-sceptiques, beaucoup de présidents rechignent à s'engager dans des accords environnementaux vus comme contraignants : accords de Kyoto 1997 non ratifiés en 2005 par G.W. Bush. L'engagement personnel de certains présidents ou vice-présidents comme Al Gore, vice-président de Bill Clinton et ancien candidat à la présidentielle, ne peut masquer le fait que cette politique de « *stop and go* » ralentit les efforts concrets au niveau fédéral pour réduire la pollution. C'est d'ailleurs une limite du doc. 1 : le président Johnson n'est pas forcément représentatif de l'intérêt des autres présidents pour la protection de l'environnement. On peut aussi se demander si ce n'est pas une façon pour ce président démocrate d'afficher son intérêt pour ces questions après le *Clean Air Act* de 1963 de son prédécesseur républicain Nixon. D'autres niveaux peuvent prendre le relais des présidents quand ils privilégient l'exploitation à la protection de l'environnement : voir ainsi les annonces de villes et États comme la Californie de poursuivre les efforts de réduction signés à Paris malgré le retrait de Trump, ce qui explique en partie la poursuite de la réduction observée dans le doc. 2. : en 2019, les États de l'Ouest se sont opposés avec succès à l'exploitation pétrolière dans les parcs naturels voulue par Trump. La Californie s'engage à atteindre le « zéro carbone » pour 2045.

Conclusion

- Des documents scientifiques et politiques qui ont l'intérêt de montrer les paradoxes du rapport des États-Unis à l'environnement
- Mais des documents qui ont forcément leurs limites : si le doc. 2 permet une vue d'ensemble sur deux siècles, proposée par des scientifiques, le doc. 1 représente un moment de la vie politique américaine dans la prise de conscience des enjeux environnementaux pas forcément confirmé depuis.
- Des documents qui confirment la tension permanente entre volonté de protection et pressions liées à l'exploitation de l'environnement à des fins de développement et d'industrialisation depuis le XX^e siècle : il n'est pas certain que la population des États-Unis soit partout prête à renoncer à son mode de consommation, alors que selon WWF,

l'Étudiant

il faudrait les ressources de cinq planètes Terre si tous les humains adoptaient le mode de vie US. La personnalité de l'actuel président montre que ces débats et tensions sont appelés à perdurer aux États-Unis.